

<b>Zeitschrift:</b>	Revue économique franco-suisse
<b>Herausgeber:</b>	Chambre de commerce suisse en France
<b>Band:</b>	33 (1953)
<b>Heft:</b>	12
<b>Artikel:</b>	Le rôle de l'Office chérifien de contrôle et d'exportation dans l'économie marocaine
<b>Autor:</b>	[s.n.]
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-888386">https://doi.org/10.5169/seals-888386</a>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 12.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# LE RÔLE DE L'OFFICE CHÉRIFIEN DE CONTRÔLE ET D'EXPORTATION dans l'économie marocaine

C'est vers 1932 que le Maroc commença à exporter ses fruits et légumes sur une échelle importante et avec l'apparition de la production marocaine sur les marchés mondiaux le problème du contrôle de la qualité se posa aux autorités du protectorat. Après une période d'essais et d'expérimentation, le contrôle fut finalement confié par le dahir du 27 janvier 1937 à un établissement public jouissant de la personnalité civile et de l'autonomie financière, sous le nom d'Office chérifien de contrôle et d'exportation.

Cet office, l'O. C. E., est administré par un Conseil d'administration et géré par un Directeur. Le Conseil d'administration est présidé par le Secrétaire général du Protectorat. Il comprend, en outre, des membres désignés par décision résidentielle.

Les dépenses, qui comprennent les frais de fonctionnement, de propagande, de prospection et de participation aux foires-expositions, sont couvertes essentiellement par le produit d'une taxe d'inspection perçue sur le montant des exportations des produits contrôlés, dont le taux est actuellement de 0,70 % de la valeur des marchandises contrôlées, et qui est assimilée aux droits de douane.

En plus du contrôle proprement dit, l'O. C. E. a été chargé également de poursuivre un travail de propagande à l'étranger pour les produits marocains et d'une façon générale de toutes études ou actions propres à faciliter l'écoulement des produits contrôlés à l'extérieur du Maroc. Sa tâche est donc plus large que ne l'imposerait le simple contrôle des marchandises exportées, mais c'est uniquement de l'organisation de ce contrôle que nous parlerons ici.

L'organisation de ce contrôle a été établie en fonction de deux considérations :

- a) tendre à se rapprocher le plus possible des conditions considérées comme optima, sur les marchés à l'étranger ;
- b) ne pas paralyser la production marocaine par des exigences incompatibles avec les moyens dont elle dispose ou dont la nécessité ne s'imposerait pas d'une manière impérative.

## LA FIXATION DES NORMES

Pour arriver à ce résultat, la tâche de la fixation des normes est confiée à des Commissions techniques composées des éléments les plus représentatifs de la corporation, des services techniques de l'administration et de l'O. C. E.

Ces Commissions techniques sont actuellement au nombre de 24, représentant tous les produits contrôlés : primeurs, fruits et légumes frais, agrumes, céréales, légumes secs et graines diverses, graines de semence, fruits secs séchés ou déshydratés, œufs, aliment du bétail, dépouilles d'animaux, vins, alcools et vinaigres, conserves alimentaires, poissons frais, farines et huiles de poisson, épices et condiments, oléagineux, huiles essentielles, fibres végétales, fleurs et plantes, textiles, laines, peaux brutes, herboristerie et, enfin, emballages et transports.

Les normes établies par ces Commissions techniques comprennent, en général, des dispositions sur la composition et le mode de fabrication des différents produits, sur les appellations, sur les emballages et sur les différentes mentions que doivent porter les emballages destinés à l'exportation.

Les dispositions de standardisation une fois établies par les Commissions techniques sont rendues applicables par un arrêté du Directeur du commerce et de la marine marchande.

Il faut cependant insister sur le fait que le système garde le maximum de souplesse et que les normes de chaque produit sont revues périodiquement et fréquemment pour les adapter immédiatement aux progrès réalisés en matière de production et de conditionnement.

## LE CONTRÔLE

Ce sont les normes établies sous forme d'arrêté de réglementation qui servent de base au travail des contrôleurs.

Le contrôle proprement dit prend deux formes distinctes :

a) *A la production.* — Les intéressés doivent être inscrits sur un registre tenu à l'O. C. E. et sont astreints à un dépôt de marque (fruits et primeurs) ou doivent faire agréer leurs usines comme aptes à la fabrication de produits exportables (conserves de poissons, de légumes, jus de fruits, etc.).

Les installations de préparation, de conditionnement ou d'emballage sont périodiquement visitées par des contrôleurs spécialisés qui donnent aux intéressés, s'il en est besoin, des avertissements et des conseils.

Ce contrôle est renforcé par l'action d'un laboratoire d'essais, installé récemment au siège de l'O. C. E.

b) *A l'exportation.* — Tous les ports et gares frontières du Maroc, ainsi que l'aérodrome de Casablanca, sont dotés d'un bureau de contrôle de l'O. C. E. Les contrôleurs opèrent sur le quai même d'embarquement par prélèvement sur les lots soumis à l'exportation et délivrent un certificat d'inspection après constatation de la conformité des marchandises avec les normes établies. Ce certificat d'inspection est indispensable pour permettre la sortie de la marchandise.

## LES REFOULEMENTS

En cas de non conformité, le lot est refoulé et dans ce cas, les intérêts de l'exportateur sont sauvagardés par la procédure du recours.

Auprès de chaque bureau de contrôle a été instituée une commission d'agrément chargée d'étudier les recours. Ces commissions d'agrément ont été créées dans le même esprit que les Commissions techniques, c'est-à-dire avec une large participation des intéressés eux-mêmes, puisqu'elles comprennent, outre des représentants de l'administration et de l'O. C. E., des représentants des Chambres de commerce françaises et marocaines et des exportateurs.

Elles sont organisées pour fonctionner avec le maximum de célérité et de souplesse.

## CONTRÔLE A L'ARRIVÉE

Enfin, l'organisation du contrôle de l'O. C. E. est complétée par un réseau d'agents établis en France et à l'étranger. Ces agents opèrent dans les différents ports de débarquement. Ils recueillent, au moment du débarquement des marchandises, les appréciations sur l'état de ces marchandises à l'arrivée et établissent des rapports qui permettent de vérifier l'efficacité des normes établies et de susciter des améliorations, notamment dans les conditions de transport.

Il faut signaler, en particulier, qu'un représentant de l'O. C. E. est toujours présent au moment de la réception des marchandises du Maroc dans le port de Rouen.

\*\*

L'importance de l'intervention de l'O. C. E. dans les exportations du Maroc est donnée par les chiffres suivants qui indiquent le montant des exportations des produits contrôlés.

1949. .	969.317 tonnes pour 34 milliards 578 millions
1950. .	950.098 tonnes pour 37 milliards 655 millions
1951. .	987.736 tonnes pour 43 milliards 959 millions
1952. .	940.968 tonnes pour 45 milliards 027 millions

Ces chiffres représentent, en valeur, la moitié environ des exportations totales du Maroc, l'autre moitié étant constituée, pour sa plus grande partie, par les produits du sous-sol (phosphates, minéraux et charbon).



# La compagnie marocaine des cartons & papiers (C. M. C. P.)

Crée par M. Beghin, la Compagnie Marocaine des Cartons et Papiers, société anonyme au capital de un milliard de francs, a mis en route, en novembre 1951, sa cartonnerie de Port-Lyautey.

Cette usine ultra-moderne a révolutionné l'industrie papetière du Maroc et même de l'Afrique du Nord dans son ensemble. Sa production dépasse, en effet, largement les besoins marocains en cartons (de 100 à 700 gr. par m<sup>2</sup>). Chaque année, ce sont 18.000 tonnes de carton qui sortiront de la C. M. C. P., alors que toutes les industries marocaines réunies en consomment à peine la moitié. Le Maroc se trouve donc subitement placé au rang des pays exportateurs de carton.

\*\*\*

Une partie non négligeable de la production de la nouvelle usine sert à alimenter en carton la fabrique d'emballages qui, au sein même de la C. M. C. P., « tourne » depuis 1947 et procure à nombre d'industries marocaines les « caisses américaines » en carton ondulé cuirassé.

Sucriers, conserveurs, ferblantiers, savonniers, liègeurs, brasseurs, et tous les industriels de l'alimentation s'approvisionnent en emballages à l'usine de Port-Lyautey, équipée pour produire plus de 6.000 tonnes de caisses en carton par an.

\*\*\*

Les bâtiments de la C. M. C. P. s'élèvent, en bordure de l'Oued Sebou, sur un terrain de 17 hectares relié à la ligne de chemin de fer Tanger-Fès par un embranchement particulier, lequel se subdivise en cinq lignes intérieures desservant les différents secteurs de l'usine. Un second réseau de voies d'eau celui-là, sillonne le terre-plein de l'usine, ce sont les caniveaux qui transportent les rondins de bois du parc aux machines devant les couper en fins copeaux.

Une partie des matières premières de l'usine est, en effet, constituée par des rondins de bois (cèdre ou eucalyptus du Maroc, pin ou sapin d'Europe).

Les autres matières premières sont : la paille du Gharb, les vieux papiers récupérés dans les différentes villes du Maroc, et les pâtes de cellulose pure importées de Scandinavie ou de Finlande.

Pour trouver les 900 mètres cubes d'eau par heure qu'exige la marche normale de l'usine, il a fallu forer quatre puits et installer trois stations de pompage en des points éloignés du terrain. Un cinquième puits situé sur la route de Tanger, alimente les chaudières en eau parfaitement douce.

De plus, une station flottante, installée sur l'Oued,

refoule l'eau dans un vaste bassin de préécantation de 44 mètres de diamètre dans lequel se déposent une partie des boues. L'épuration définitive de l'eau se fait dans un second bassin, de dimensions plus réduites, où les boues restant en suspension sont précipitées par du sulfate d'alumine.

Quant à l'énergie nécessaire à l'entraînement des machines, elle est fournie sur place par la centrale électrique installée au cœur même de l'usine.

La C. M. C. P. dispose, en effet, d'une chaufferie à trois chaudières Babcock Wilcox, brûlant du fuel lourd (brûleurs Pillard). Ces chaudières fournissent de la vapeur sous 40 kilos, surchauffée à 430°, qui alimente un groupe turbo-alternateur de 6.600 kW., lequel fournit à l'usine toute l'énergie électrique désirable. Ainsi, la C. M. C. P. est-elle absolument indépendante du Secteur.

\*\*\*

La principale originalité de la Cartonnerie de Port-Lyautey est cependant ailleurs : elle consiste en l'emploi de 3 appareils de fabrication américaine. Ce sont :

— L'Hydrapulper, qui traite les vieux papiers par déchiquetage dans l'eau ;

— Le Chemi Pulper, et le Morley-Pulper, chargés de la cuisson du bois et de la paille avec action conjuguée de la vapeur et d'une lessive de soude.

La machine à papier, aboutissement de toute la chaîne de fabrication est fournie par la célèbre maison belge Thiry ; elle comprend cinq « formes » rondes et une table de 3 m. 60 de large.

Sa vitesse peut atteindre 160 mètres par minute ce qui lui permet de produire 65 tonnes de cartons par jour.

Ces cartons sont de plusieurs sortes, pour satisfaire les besoins les plus variés : bico-cuir, bico-kraft, carton pour ondulation, blanc sur gris, blanc sur bois, bleu pour boîtes à sucre, emballage pour agrumes et primeurs, etc...

Enfin, grâce à l'application d'un des plus récents procédés de « couchage » américains, les exigences de la clientèle étrangère en carton de belle présentation peuvent être aisément satisfaites. Les cartons couchés de la C. M. C. P. sont désormais adoptés par les imprimeurs les plus exigeants.

De ce rapide coup d'œil jeté sur la Compagnie Marocaine des Cartons et Papiers, nous pouvons retirer la certitude qu'une nouvelle et importante étape vient d'être franchie sur la voie de l'équipement moderne du Maroc.

D'autres progrès découlent évidemment de celui-là, pour faire bientôt de Port-Lyautey l'un des premiers centres industriels de l'Afrique du Nord.